

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Processus d'Attribution de Licences pour l'installation et l'exploitation d'un Réseau Public Des Télécommunications en Tunisie pour fournir des Services de Télécommunications Mobiles de Quatrième Génération

Messieurs,

Nous, remettant par la présente notre engagement de confidentialité en faveur du Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique de la République Tunisienne (le MTCEN-TN) afin de disposer, après s'être acquitté des frais d'inscription, du dossier d'appel d'offres pour l'attribution de licences pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications en Tunisie pour fournir des services de télécommunications mobiles de quatrième génération.

Nous comprenons que les documents du dossier d'appel d'offres (DAO) et tous les documents et informations additionnels (quel qu'en soit le support) (DIA) que le MTCEN-TN ou ses représentants pourraient nous fournir dans le cadre du processus d'attribution sus-mentionné, contiennent des éléments d'information de nature confidentielle. Cette lettre a pour but de formaliser notre engagement pour maintenir le caractère confidentiel des Documents DAO et DIA.

Il est entendu que cet engagement ne recouvre pas (i) les informations qui sont déjà publiques au moment où elles nous ont été communiquées, (ii) les informations qui sont rendues publiques après nous avoir été communiquées par n'importe quel moyen, à condition qu'une telle publication ou divulgation ne soit imputable à notre faute ou notre indiscretion, (iii) les informations pour lesquelles nous pourrions apporter la preuve qu'elles étaient déjà connues de nous, (iv) les informations que nous avons reçues d'un tiers, de manière licite, sans violation du présent agrément.

Ne seront considérées couvert par cet engagement, les informations pour lesquelles nous pourrions apporter les preuves :

- a) qu'elles sont publiques ou ont été rendues publiques autrement que par la violation du présent Engagement ;
- b) qu'elles nous ont été communiquées de manière licite par un tiers disposant pleinement du droit de les communiquer, sans aucune faute de sa part et sans restriction ni violation du présent accord,
- c) que l'utilisation ou la divulgation de ces informations ont été autorisées par écrit par le MTCEN-TN.

Par la présente, nous reconnaissons que les Documents DAO et DIA ont un caractère confidentiel et prenons les engagements suivants :

- 1- Nous n'utiliserons les Documents DAO et DAI qu'aux seules fins prévues dans le cadre du processus d'attribution pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications en Tunisie pour fournir des services de télécommunications mobiles de quatrième génération, à l'exclusion de tout autre usage.
- 2- Nous ne communiquerons les Documents DAO et DAI et nous n'en discuterons, par écrit ou verbalement, qu'avec les personnes qui participent avec nous ou qui sont employées par nous et les conseils extérieurs qui auront été engagés par nous, si cela est nécessaires, dans le cadre de la préparation d'une Offre et seulement à cette fin.
- 3- Avant de communiquer les Documents DAO et DAI aux personnes mentionnées au paragraphe précédent, nous obtiendrons de ces personnes qu'elles respectent le caractère confidentiel des Documents d'Evaluation ainsi que l'existence d'entretiens ou de négociations concernant le processus d'attribution envisagé, en particulier en ce qui concerne les conditions, les délais et l'état d'avancement de telles négociations.
- 4- Dans le cas ou, en vertu d'une loi ou d'une réglementation applicable, il nous serait demandé par une autorité judiciaire de révéler ou communiquer les Documents DAO et DAI, nous nous engageons à vous en aviser avant toute révélation. Nous nous engageons dans ce cadre à ne divulguer les Documents d'Evaluation que dans la limite de ce qui est légalement exigible.
- 5- Nous ne révélerons à aucun individu, entreprise ou entité (y compris, toute société affiliée), à l'exception des personnes mentionnées au paragraphe 2 ci-avant, le contenu des Documents DAO et DAI, ou l'existence d'entretiens ou de négociations concernant le processus d'attribution envisagé.
- 6- Nous ne ferons pas de copies des Documents DAO et DAI autres que celles nécessaires aux personnes mentionnées au paragraphe 2 ci-avant en vue de la préparation d'une offre.
- 7- Nous vous retournerons les Documents DAO et DAI et nous détruirons tous les rapports et autres documents de travail préparés par nous si nous décidons de mettre un terme à notre démarche ou si notre Offre ne sera pas retenue.

Les engagements pris dans le cadre du présent document resteront valables trois (3) ans à compter de la date de signature de la présente lettre.

Bien que les Documents aient été préparés de bonne foi et avec le plus grand soin, le MTCEN-TN, ses représentants ou ses conseillers ne se portent en aucun cas garants de l'exactitude des informations contenues dans les Documents DAO et DAI et nous reconnaissons que nous ne pourrions en aucun cas engager la responsabilité des personnes morales ou des personnes physiques évoquées ci-dessus au motif qu'une ou plusieurs informations figurant dans les Documents DAO et DAI se révéleraient ou seraient jugées insuffisantes, incomplètes, imprécises ou inexactes.

Nous reconnaissons que nos engagements décrits ci-dessus subsisteront même dans le cas ou nous déciderons de ne pas remettre une Offre ou, encore, si notre Offre n'était pas retenue.

Tous différends découlant du présent engagement ou en relation avec celui-ci non réglés à l'amiable, relèveront de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

Cet engagement obligera nous-même ainsi que nos successeurs éventuels.

Signé par

Qualification

Nom de la Société